

Délibération du Conseil Municipal**D.2020.09.29- 05****ACTE : 7.5.1.****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et le 29 septembre à 18 h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, LARONDE, MAZILLE,
MRS, BAÏADA, CAM, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD

Excusé / Absent : M. BADOE, MME NEGRE

Secrétaire : MME DENIS

Date de la convocation : 25/09/2020

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE RADARS PEDAGOGIQUES SOLAIRES**

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire rappelle qu'au conseil municipal du 18 septembre 2020, en question diverses ont été évoqués les problèmes de sécurité routière en raison de la vitesse excessive sur la commune.

L'installation de radars pédagogiques pourrait permettre aux automobilistes de prendre conscience de cette vitesse et de la réduire.

Monsieur le Maire expose que l'acquisition des 3 radars pédagogiques s'élève à 8 451.58 € TTC et qu'il est possible de bénéficier de subventions de l'état et du département

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total de l'opération 7 042.98 HT €

Subventions demandées

- Etat 50% du projet = 3 521.49 €
- Département 30% du projet = 2 112.90 €

Autofinancement communal 20% du projet = 1 408.59 €

Cet aménagement interviendra sur le dernier trimestre 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ARRETE** : le projet d'acquisition de 3 radars pédagogiques solaires
- **ADOpte** : le plan de financement
- **DECIDE** : de demander des subventions à l'état et au département

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François LE MOING

